

ANNEXE 2024

1 - Faits majeurs de l'exercice.

Les comptes sont établis selon la réglementation comptable :
Règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 (révision 2025)
Relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2 - Principes - règles – méthodes comptables.

Les conventions générales comptables (*Règlement CRC n° 99-03*) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité,
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Solidaires Informatique
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 099-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 099-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - Etat des immobilisations et des amortissements.

Achat SI-2024-02-104 le 28/02/2024 Matériel de sonorisation

Exercices comptables	VNC en début d'exercice	Annuités d'amortissement	VNC en fin d'exercice
2024	999	277,5	721,5
2025	721,5	333	388,5
2026	388,5	333	55,5
2027	55,5	55,5	0

Achat SI-2024-09-090 le 19/09/2024 Matériel de sonorisation - Section 69

Exercices comptables	VNC en début d'exercice	Annuités d'amortissement	VNC en fin d'exercice
2024	3035,02	285,48	2749,54
2025	2749,54	1011,67	1737,87
2026	1737,87	1011,67	726,2
2027	726,2	726,2	0

Achat SI-2024-10-089 le 14/10/2024 Matériel de sonorisation - Section 59

Exercices comptables	VNC en début d'exercice	Annuités d'amortissement	VNC en fin d'exercice
2024	1420,8	101,20	1319,6
2025	1319,6	473,6	846
2026	846	473,6	372,4
2027	372,4	372,4	0

Achat SI-2024-10-103 le 18/10/2024 Matériel de Vidéoprotection

Exercices comptables	VNC en début d'exercice	Annuités d'amortissement	VNC en fin d'exercice
2024	608,9	41,14	567,76
2025	567,76	202,96	364,8
2026	364,8	202,96	161,84
2027	161,84	161,84	0

4 - Evaluation des stocks au 31/12/2024 après inventaire.

Solidaires Informatique ne possède pas de stocks.

5 - Etat des créances et des dettes.

Créances et dettes sont toutes inférieures à un an.

6 - Tableaux d’affectation des résultats

Le résultat négatif de l’exercice 2024 a été imputé sur la réserve.

7- Etat des Fonds Syndicaux.

La réserve syndicale s’élève à 301 218,10€.

8 - Etat des Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée.

9 - Personnel mis à disposition

Aucun personnel mis à disposition

10 - Personnel salarié

1 salarié en CDD

11 - Cotisations syndicales

Les cotisations annuelles des adhérents sont fonction du salaire. Elles sont déclaratives.
La somme pour l’année 2024 s’élève à 313 447,94€.

12 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

3 900 euros TTC.

13 - Tableau des ressources (CRC n° 2009-10)

Ressources de l'année	
Dons manuels	110
Cotisations reçues	313 447,94
Produits divers de gestion courante	307,53
Produits des accords de droits syndicaux	6 646,90
Produits de la convention avec le CEFI	16 820,40
Produits des gains en justice	32 453,98
Autres produits financiers	1 809.41
TOTAL DES RESSOURCES	371 596,16